

SAGE Vilaine

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE LA ROCHE BERNARD

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE SAINT-GILDAS-DES-BOIS ET DE PONCHATEAU

SAGE Estuaire de
La Loire

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA REGION DE BLAIN

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CAP ATLANTIQUE

COMMUNAUTE

Contexte

1. Agglomération :

- Partagée entre deux SAGE ;
 - Compétente pour la gestion de l'eau et des milieux aquatiques par bassin versant ;
 - Identifiée « structure référente » pour « littoral nord ».
- Modalités de travail à préciser : rencontre SAGE – Cap Atlantique – CARENE en suspend.

2. CRRV 2010 – 2012

- CRRV Vilaine – IAV « chef de file »
- Maîtres d'ouvrage locaux inscrivent leurs projets



SAGE Estuaire de la Loire

CRBV 2010 - 2012 – propositions de Cap Atlantique

Avis bureau

Les thématiques abordées :

- **Lutte contre la pollution des eaux par les pesticides :**
 - achat groupé de matériel alternatif ;
 - Suivi de la qualité des eaux (11 points / 3 fois par an) ;
 - Communication.
- **Mise en œuvre de la directive eau de baignade :**
 - Réalisation mutualisée des profils de baignade.
- **Gestion intégrée des algues vertes :**
 - Identification des causes de prolifération des algues ;
 - Définition d'une filière pérenne de valorisation.
- **Gestion différenciée des laisses de mer**
- **Maîtrise des rejets d'eaux pluviales**
 - Schéma directeur « eaux pluviales »
- **Restauration hydraulique et écologique des cours d'eau et marais des bassins versants « Mès et Pont Mahé ».**





Les budgets / thématique / Pays de la Loire / 2010 – 2012

- Lutte contre la pollution des eaux par les pesticides – 118 500 € - (CRBV : 50%)
- Mise en œuvre de la directive eau de baignade – 178 000 € - (CRBV : 50%)
- Gestion intégrée des algues vertes – 96 000 € - (CRBV : 33.75%)
- *Gestion différenciée des laisses de mer* – 10 000 € - (CRBV : non retenu)
- Maîtrise des rejets d'eaux pluviales – 26 000 € - avenant prévu - (CRBV : 40%)
- *Restauration hydraulique et écologique des cours d'eau et marais des bassins versants « Mès et Pont Mahé »* - 479 000 € - (CRBV : 36.4%)

Soit un total de 907 500 €

Montant total des subventions CRRV attendues : 365 500 €

Autres subventions demandées : Agence de l'Eau, Conseil Général 56.

Part de l'auto financement : 20 à 37,15%